

AVANT DE PARTIR

Informez-vous



Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens, les Français et les ressortissants de l'Union, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, en provenance ou à destination d'un pays extra-Schengen, sont soumis, comme ceux des autres pays, à des contrôles renforcés, à l'entrée et à la sortie de France.



Bon à savoir : pour toute question relative aux :

- documents d'identité périmés (CNI, passeport),
- autorisation de sortie du territoire (AST) pour un enfant mineur vivant en France et voyageant à l'étranger, seul ou sans l'un de ses parents,
- visas,

consultez le site Internet service.public.fr ou celui du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/



Demandez une CARTE DE LIBRE CIRCULATION*, passeport de vos objets personnels, si vous emmenez :



etc.

* Établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous sur présentation des objets et des justificatifs (factures, certificats de garantie, ...).



douane.gouv.fr



[@douane_france](https://www.instagram.com/douane_france)



[@douane_france](https://www.linkedin.com/company/douane_france)



DGDDI



facebook



INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44 Service 0,06 € / min + prix appel

Hors métropole ou étranger

+ 33 1 72 40 78 50

ids@douane.finances.gouv.fr

Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex

DOUANE FRANÇAISE

Voyagez tranquille

Voyagez tranquille



Nos conseils pour voyager
l'esprit tranquille



PASSEZ LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

● SI VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 € OU +

Déclarez à la douane, à l'aller comme au retour, les sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à

10 000 €



● LES MARCHANDISES INTERDITES

Drogues, contrefaçons, espèces sauvages (animales ou végétales) menacées d'extinction



COMMENT RECONNAÎTRE UNE CONTREFAÇON ?

1. Privilégier les lieux de vente officiels
2. Être attentif à la qualité d'ensemble du produit
3. Se méfier des prix bas
4. Examiner l'étiquette et l'apposition des logos
5. Vérifier la qualité de l'emballage

● LES MARCHANDISES SOUMISES À RESTRICTION*

Médicaments, denrées alimentaires (poisson, lait, ...), végétaux, animal de compagnie, armes, biens culturels



* Renseignez-vous auprès de la douane.



À VOTRE RETOUR

Retour d'un pays non membre de l'UE ou d'un DOM/COM

● FRANCHISES EN VALEUR



en avion



en bateau

: 430 €



en voiture



en train

: 300 €

et autres...



Enfants de - 15 ans

: 150 €

● FRANCHISES EN QUANTITÉS*

Cigarettes ► 200

ou

Cigarillos ► 100

ou

Cigares ► 50

ou

Tabac à fumer ► 250 g



Alcools

1 l si + 22° ou 2 l si - 22°

et

Vin ► 4 l et Bière ► 16 l

* Les voyageurs de moins de 17 ans sont exclus de ces franchises.



À VOTRE RETOUR

Retour d'un pays de l'UE

Vous avez le droit de détenir des quantités* correspondant à votre consommation personnelle, dans les limites suivantes, par voyageur** :



Cigarettes ► 200 (1 cartouche)

et

Cigarillos ► 100

et

Cigares ► 50

et

Tabac à fumer ► 250 g

Alcools et spiritueux (whisky, gin, vodka, etc.) ► 10 l

et

Produits intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc.) ► 20 l

et

Vin ► 90 l (dont 60 l maxi de vin mousseux)

et

Bière ► 110 l

* Transportées par vous-même.

** Les voyageurs de moins de 18 ans sont exclus de ces franchises.